

N° 168-MFEP-AI du 20-5-70 — Sont pris en charge des rôles de régularisation exercice 1970 ci-après :

BUDGET GENERAL

Commune de Lomé

5 B.I.C.	6.250	
6 T.P.	6.340	
B.I.C.	17.500	
	23.840	
		30.090

BUDGET COMMUNAL

Commune de Lomé

5 Taxe civique	8.400	
6 Taxe civique	27.600	
7 Patentes	255.033	
Ca/patentes	48.506	
	303.539	
8 Patentes	441.300	
Ca/patentes	81.260	
	522.560	
		862.099
		892.189

N° 171-MFEP-AI du 20-5-70 Sont pris en charge des rôles de régularisation exercice 1969 ci-après :

BUDGET GENERAL

Circonscription de Vogon

247 B.I.C.	8.750	
I.G.R.	14.100	
	22.850	

Circonscription de Vogon

248 Patentes	81.000	
--------------------	--------	--

Circonscription de Sotouboua

249 Patentes	94.520	
I.G.R.	37.740	
	132.260	

Commune de Sokodé

250 I.G.R.	38.100	
-----------------	--------	--

Circonscription de Sokodé

251 Patentes	48.240	
I.G.R.	12.920	
	61.160	

Circonscription de Kandé

252 Patentes	24.340	
I.G.R.	4.060	
	28.400	

Circonscription de Mango

253 Patentes	84.200	
I.G.R.	22.810	
	107.010	
		470.780

BUDGET COMMUNAL

Commune de Sokodé

250 Patentes	198.853	
Ca/patentes	15.385	
	214.238	214.238
		685.018

N° 172-MFEP-AI du 20-5-70 — Sont approuvés et rendus exécutoires les rôles exercice 1970 ci-après :

BUDGET GENERAL

Commune de Lomé

2 B.I.C.	9.552.783	
B.N.C.	496.756	
		10.049.539

BUDGET COMMUNAL

Commune de Lomé

3 Taxe s/pompes distributrices de carburant	2.538.000	
		12.587.539

La date de mise en recouvrement des rôles ci-dessus s'élevant à la somme de douze millions cinq cent quatre vingt sept mille cinq cent trente neuf francs est fixée au 30 avril 1970.

N° 173-MFEP-AI du 20-5-70 — Sont approuvés et rendus exécutoires les rôles exercice 1969 ci-après :

BUDGET GENERAL

Circonscription de Lama-Kara

244 Taxe s/armes perfectionnées	81.000	
245 Taxes s/armes non perfectionnées	12.900	
		93.900

BUDGET DE CIRCONSCRIPTION

Circonscription de Lama-Kara

244 Taxe s/armes perfectionnées	40.500	
245 Ca/taxe s/armes non perfectionnées ..	6.450	

Circonscription de Pagouda

246 Taxe civique	8.346.400	
		8.393.350
		8.487.250

La date de mise en recouvrement des rôles ci-dessus s'élevant à la somme de huit millions quatre cent quatre vingt sept mille deux cent cinquante francs est fixée au 10 mai 1970.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Autorisation d'ouverture du deuxième cycle d'enseignement secondaire au collège Protestant de Palimé

N° 10-MEN-SPE du 29/5/70 — Le collège protestant de Palimé est autorisé à ouvrir le second cycle de l'enseignement secondaire. Le présent arrêté prend effet pour compter d'octobre 1967.

MINISTERE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DU TOURISME

Nomination

N° 6-MCIT du 14-5-70 — Est et demeure rapporté, pour compter du 3 août 1967, l'arrêté n° 1 du 2 février 1967 portant nomination de MM. Akakpo Alexandre et Kponton Louis respectivement chef du bureau du commerce extérieur et chef du bureau du commerce intérieur.